



Retrait des droits parental

Par **leelou54**, le **06/09/2016** à **14:05**

Bonjour,

J'ai une petite fille de 6 ans considérée Handicapée à cause d'un syndrome qui lui amène un retard d'évolution mental.

Je me suis séparée de son père il y a plus de 2 ans.

Il n'a jamais participé aux frais de sa venue les 4 premières années, et depuis notre séparation il est SDF. Donc pas de revenu, donc pas de pension.

Cependant, j'ai toujours essayé de garder le contact pour notre fille.

Depuis quelques semaines il a l'air de se reprendre en main, mais conserve encore des dettes et ne donne toujours pas l'air d'être responsable.

Du coup, je veux préserver l'avenir de ma fille et pouvoir prévoir les aléas de la vie (tel que mon décès éventuel, ou je ne souhaite pas qu'il ai la charge de notre fille).

Je lui ai parlé de faire de lui retiré ses droits parentaux, car je suis très embêtée lors de mes démarches lors d'opérations (ma fille nécessite des soins fréquents). En effet, on me demande la signature du père. Et cela pour toute mes démarches concernant notre fille.

Se sachant "irresponsable", il est d'accord avec l'idée de ne plus être responsable de Leelou.

Est ce une raison valable? et le fait qu'il soit d'accord, me permettra t il d'obtenir satisfaction ??
merci

Par **Phany88888**, le **06/09/2016** à **15:31**

Bonjour,

Il existe la possibilité de déléguer les responsabilités parentales. Voir le lien qui suit :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3134>

Apparemment, si uniquement l'un des parents effectue cette délégation, l'autre reçoit automatiquement la totalité de l'autorité parentale. C'est à vérifier et confirmer.

La délégation peut être temporaire, ainsi si son père va mieux, et retrouve une vie plus stable, il pourra récupérer ses droits.

Par **youris**, le **06/09/2016** à **18:24**

Bonjour,

Pour un retrait partiel ou total de l'autorité parentale, il faut des arguments (menaces sur la

santé physique mentale de l'enfant) et c'est le JAF qui décide.
Salutations